

Séance du mardi 29 mars 2016

Convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2016 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2015 – commune
- Compte de gestion 2015 – commune
- Affectation du résultat 2015 – commune
- Taxes locales 2016
- Subventions 2016
- Budget primitif 2016 – commune
- Compte administratif 2015 – assainissement
- Compte de gestion 2015 – assainissement
- Affectation de résultat 2015 – assainissement
- Budget primitif 2016 – assainissement
- Reprise de voirie Fosse aux Loups
- Demande de subvention – Plateau routier
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - réseau d'assainissement
- Demande de subvention – assistance à maîtrise d'ouvrage
- Redevances d'occupation du domaine public
- Création du grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
- Convention entre la communauté de communes de l'Aillantais et la société VYP
- Gratifications
- Demande de subvention DETR – parking cimetière
- Affaires et questions diverses

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Annabelle BOUTOT, Philippe BERTIN, François BOURGUIGNON, Patrick EDOUARD, Chantal FAUVIOT, Nicole HERVIER, Joël MACHAVOINE.

Absents : Thierry PERRIGNON pouvoir à Chantal FAUVIOT
Franck GONTHIER pouvoir à François BOURGUIGNON

Nicole HERVIER est élue secrétaire de séance.

Emilie Laforge et Marie-Agnès Petit assistent également à la réunion.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	42 211.94			568 940.95
Opérations de l'exercice	186 683.07	29 043.17	518 037.92	607 042.19
TOTAUX	228 895.01	29 043.17	518 037.92	1 175 983.14
	- 199 851.84		+ 657 945.22	

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 de la commune.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Le compte de gestion 2015 de la commune établi par le trésorier de Joigny fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2015 de la commune.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 de la commune et donne quitus au trésorier de Joigny.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2015 de la commune comme suit.

L'excédent de fonctionnement de 657 945.22 € permet :

- de combler le déficit d'investissement de 199 851.84 €,
- d'alimenter la section de fonctionnement à hauteur de 458 093.38 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2015 de la commune comme présentés ci-dessus.

TAXES LOCALES 2016

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales 2016.
Les taux sont :

- Taxe d'habitation :	18.08
- Taxe foncière (bâti) :	13.25
- Taxe foncière (non bâti) :	39.10
- Contribution Foncière des Entreprises :	16.95

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux ci-dessus pour l'année 2016.

SUBVENTIONS 2016

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	500
Sauvons Notre Lavoir	150
Champs de Culture	-
Créatives	350
Saint Vincent	400
Foot	500
Pétanque	500
Eveil musical	300
CPI	250
ACCA Chasse	500
Hissez-Haut	350

3 800 €

Aillant Sport	100
Aillant Tennis	100
Aillant Basket	100
Aillant Judo	100

400 €

Cette année, l'association des parents d'élèves Hissez-Haut bénéficie d'une subvention augmentée de 100 € soit 350 € et l'association Les Créatives une subvention de 50 € supplémentaires soit 350 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions selon le détail ci-dessus, pour l'année 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 978 093.38 €
- La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 929 851.84 €.

Le budget primitif est voté par chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 charges à caractère général	300 000.00 €
012 charges de personnel	290 000.00 €
014 fonds de solidarité	91 803.00 €
65 indemnités et contributions	38 000.00 €
66 intérêts des prêts	5 000.00 €
67 exceptionnel	5 000.00 €
022 dépenses imprévues	48 290.38 €
023 virement à l'investissement	200 000.00 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de **978 093.38 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

R002 report 2015	458 093.38 €
013 atténuation de charges	18 000.00 €
70 vente de produits	15 000.00 €
73 fiscalité	380 000.00 €
74 dotations	95 000.00 €
75 revenus du patrimoine	12 000.00 €

Soit un total des recettes de fonctionnement de **978 093.38 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

20 immobilisations incorporelles	2 500.00 €
21 travaux divers	684 500.00 €
16 capital des emprunts	30 000.00 €
D001 déficit 2015	199 851.84 €

Soit un total des dépenses d'investissement de **929 851.84 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

10 FCTVA	25 000.00 €
1068 Comblement déficit	199 851.84 €
13 subventions	75 000.00 €
16 emprunt	430 000.00 €
021 virement du fonctionnement	200 000.00 €

Soit un total des recettes d'investissement de **929 851.84 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ASSAINISSEMENT

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		9 048.69		125 947.45
Opérations de l'exercice	17 603.85	14 902.21	53 386.58	49 878.93
TOTAUX	17 603.85	23 950.90	53 386.58	175 826.38

Le compte administratif 2015 de l'assainissement fait apparaître :

Un excédent d'investissement de **6 347.05 €**,

Un excédent de d'exploitation de **122 439.80 €**.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2015 de l'assainissement.

COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2015 de l'assainissement établi par le trésorier de Joigny fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2015 de l'assainissement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 de l'assainissement et donne quitus au trésorier de Joigny.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2015 de l'assainissement comme suit :

En section d'exploitation : le report de 122 439.80 € en recettes d'exploitation au R002,

En section d'investissement : le report de 6 347.05 € en recettes d'investissement au R001.

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2015 de l'assainissement comme présenté ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de l'assainissement comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 164 600.00 €
- La section d'investissements s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 26 950.00 €.

Le budget primitif est voté par chapitre.

DEPENSES D'EXPLOITATION :

011 charges à caractère général	110 850.00 €
65 parts au syndicat	30 000.00 €
66 intérêts des prêts	650.00 €
67 charges exceptionnelles	7 000.00 €
042 amortissements	16 100.00 €

Soit un total de dépenses d'exploitation de **164 600.00 €**.

RECETTES D'EXPLOITATION :

R002 report 2015	122 439.80 €
70 vente de produits	34 960.20 €
042 amortissements	7 200.00 €

Soit un total des recettes d'exploitation de **164 600.00 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

20 immobilisations incorporelles	12 800.00 €
16 capital des emprunts	5 000.00 €
040 amortissements	7 200.00 €

Soit un total des dépenses d'investissement de **26 950.00 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

001 report 2015	6 347.05 €
13 subventions	4 502.95 €
040 amortissement	16 100.00 €

Soit un total des recettes d'investissement de **26 950.00 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de l'assainissement.

REPRISE DE VOIRIE FOSSE AUX LOUPS

Les travaux de réfection de la voirie du lotissement de la Fosse aux Loups seront réalisés, l'accord de tous les propriétaires pour participer à leur financement ayant été obtenu.

A la fin des travaux, la voirie du lotissement sera intégrée dans le domaine public de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à reprendre la voirie du lotissement de la Fosse aux Loups dans le domaine public de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION – PLATEAU ROUTIER

Afin de répondre à la mise en accessibilité de la voirie, du bâtiment de la mairie et de l'église ainsi que pour des raisons de sécurité et de ralentissement dans le centre village, l'agence territoriale routière a émis l'idée de créer un « plateau » au croisement de la route départementale 955 et la RD 89.
Ce projet est estimé à 51 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental de l'Yonne une subvention au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Joëlle VOISIN), charge le maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour la création de l'aménagement routier présenté ci-dessus.

**CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE –
RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2015, le conseil municipal a délibéré pour solliciter l'agence technique départementale 89 (ATD89) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif dans le bourg.

Une convention d'assistance technique de l'ATD89 a été reçue en mairie. Le

montant des honoraires proposé représente 2 % du coût HT des travaux soit 9 000 € HT + TVA 1 800 € = 10 800 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

DEMANDE DE SUBVENTION – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le coût de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage peut être financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie.

Il est proposé au conseil municipal de charger le maire de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie pour la mission selon le financement suivant :

<u>Dépenses</u> :	(convention de l'ATD89)	9 000 € HT
		1 800 € TVA
	TOTAL :	10 800 €

<u>Recettes</u> :	Agence de l'Eau (50 % du HT)	4 500 €
	Autofinancement (50 % du HT + TVA)	6 300 €
	TOTAL :	10 800 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour l'année 2016, les redevances d'occupation du domaine public sollicitées par la commune auprès des concessionnaires de réseaux sont :

- ERDF pour les communes de – 2000 habitants : 197.00 €
- GDF Réseau distribution ((0.035 € X 7 386 m) + 100 €) 1.16= 415.87 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge de maire de solliciter ces redevances.

Pour information, nous sommes en attente de la publication des valeurs des ouvrages de télécommunications électriques (Orange).

CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE

Le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, un agent de la commune remplissant les conditions pour être promu au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS ET LA SOCIETE VYP

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société VYP a fait une proposition à la communauté de communes de l'Aillantais (CCA) concernant des équipements publicitaires.

Il s'agit de passer une convention entre la CCA et la société VYP pour 27 planimètres, 5 abris bus voyageurs et 42 kakémonos pour l'ensemble du territoire de la CCA.

La commune de Senan recevrait 3 planimètres, 1 abri bus et 3 kakémonos.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

GRATIFICATIONS

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer les gratifications suivantes pour les agents recenseurs :

Marie-Agnès PETIT : 250.00 €

Chrystelle TANTOT : 150.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les gratifications ci-dessus. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PARKING CIMETIERE

L'aménagement d'un parking devant le cimetière va être réalisé. Le coût des travaux est estimé à 50 000 € HT. Ce projet a pour but, non seulement d'augmenter la capacité de stationnement de la commune mais aussi de créer une aire de covoiturage et un point d'arrêt de transport collectif scolaire sécurisé.

Le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 propose une aide financière de 30 %.

Le financement de cette opération est le suivant :

<u>Dépenses</u> :		50 000 € HT
<u>Recettes</u> :	DETR (30 %)	15 000 €
	Autofinancement	35 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter la DETR 2016 auprès de la Préfecture de l'Yonne.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- La commission travaux et aménagement se réunira vendredi 1^{er} avril à 19 heures pour l'ouverture des plis à la suite des consultations qui ont été effectuées pour la création d'un city-stade et pour les missions SPS pour les travaux de la mairie.

- Monsieur François BOURGUIGNON propose d'aménager proprement mais simplement les abords de la boîte aux lettres de la Poste située sur la Place de la Liberté. En effet, par temps de pluie, l'accès à la boîte devient glissant et très

dangereux pour les personnes âgées ou ayant des difficultés à se mouvoir.
Monsieur le Maire répond très favorablement ; des petits travaux seront réalisés rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 12	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON Pouvoir à Chantal FAUVIOT
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle BOUTOT	Franck GONTHIER Pouvoir à François BOURGUIGNON	